

PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ÉCOLE

École maternelle Jean Morel

Vesoul

lundi 06 novembre 2023

Nom Prénom	Fonction	Présent.e	Excusé.e
MAURER Isabelle	IEN Vesoul 1, DSDEN de la Haute-Saône		
OUDOT Thomas	Adjoint en charge des affaires scolaires, mairie de Vesoul	x	
BAULET Eloïse	Représentante des parents d'élèves		x
BEN ISMAEL Marion	Représentante des parents d'élèves	x	
ESPRIT Carla	Représentante des parents d'élèves	x	
LAUNAY Sandy	Représentante des parents d'élèves	x	
LOBATO-GAVILAN Dolorès	Représentante des parents d'élèves	x	
JACQUOT Franck	Représentant des parents d'élèves	x	
DA CUNHA Virginie	Enseignante	x	
RISTORCELLI Fabienne	Enseignante	x	
OTHY Karine	Enseignante	x	
LORRAIN Thierry	Enseignante	x	
PORTE Sabrina	Enseignante	x	
LIPA Laëtitia	Enseignante		x
HEMERAY Aline	Enseignante	x	
BAUDINAUD Marie	Enseignante		x
TAVERDET Christelle	Enseignante spécialisée RASED		x
FERRY Lucie	Représentante du périscolaire	x	
IVANCE-MARTIN Carole	Directrice	x	

Ordre du jour

- 1- Installation du Conseil d'école
- 2- Bilan de la rentrée 2023, organisation du temps scolaire, carte scolaire
- 3- Présentation du RASED, aide aux élèves en difficulté
- 4- Présentation du périscolaire
- 5- Règlement intérieur 2023-2024
- 6- Hygiène, sécurité et travaux
- 7- Bilan de la coopérative scolaire OCCE
- 8- Présentation du projet d'école
- 9- Projets, actions pédagogiques menés et envisagés

1- Installation du conseil d'école

La directrice invite les personnes à se présenter. Elle les remercie pour leur participation au conseil d'école.

a) Compte-rendu des résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Le vote a été réalisé par correspondance et sur place à l'école. Les élections ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2023. Une liste de 6 parents était présentée.

La directrice rend compte des résultats des élections des représentants des parents d'élèves :

134 parents inscrits, 96 votants, 70 suffrages exprimés, 26 bulletins blancs ou nuls, soit un taux de participation de 71,64 % (en augmentation de 5 points par rapport à l'année scolaire précédente).

Les représentants des parents d'élèves élus titulaires sont : Mmes Baulet, Ben Isamël, Esprit, Launay, Labato-Gavilan, M. Jacquot.

b) Organisation des conseils d'école

La directrice informe des modalités d'organisation des conseils d'école.

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre. Le prochain est prévu le lundi 11 mars 2024.

L'ordre du jour est fixé par la directrice d'école. Il est communiqué aux représentants des parents d'élèves élus huit jours en amont la tenue du conseil d'école.

Les parents ont la possibilité de faire connaître à la directrice de l'école des questions qui peuvent être mises à l'ordre du jour du conseil d'école, au moins quinze jours en amont de la tenue de l'instance.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école maternelle, adopte le projet d'école et émet un avis sur les questions collectives de la vie scolaire et périscolaire.

2- Bilan de la rentrée 2023, organisation pédagogique du temps scolaire, carte scolaire

a) Bilan de la rentrée et organisation pédagogique

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Le jour de la rentrée, les enfants et leurs familles étaient accueillis dans les classes par les enseignants.

Les élèves de TPS et PS ont effectué une rentrée échelonnée, les lundi 04 et jeudi 07 septembre 2023.

Les réunions de rentrée de l'école et des classes ont eu lieu dans le courant du mois de septembre.

La directrice présente les effectifs en date du 06 novembre et l'organisation pédagogique des 6 classes.

	Effectifs fin août 2023	Nouveaux inscrits R2023
TPS	-	9
PS	11	9
MS	19	1
GS	29	1
TOTAL R2023 :		79

La classe de 9 TPS / 6 PS est assurée par Mme Fabienne Ristorcelli. L'atsem est Mme Houda Hadjadj.

La classe de 14 PS est assurée par Mme Virginie Da-Cunha. L'Atsem est Mme Khadija Aquil.

La classe de 15 MS est assurée par Mme Sabrina Porte les mardis, jeudis et deux lundis sur trois et Mme Laëticia Lipa les vendredis et un lundi sur trois. L'atsem « intérimaire » est Mme Aline Aoussar. L'équipe enseignante demande à M. Oudot l'octroi des services de Mme Aline Aoussar sur l'ensemble de l'année scolaire.

La classe de 5 MS / 7 GS est assurée par Mme Aline Hémeray les lundis, vendredis et deux mardis sur trois et Mme Marie Baudinaud le jeudi et un mardi sur trois. L'Atsem est Mme Rahima Senhaji.

Une classe de 11 GS est assurée par Mme Karine Othy. Une autre classe de 12 GS est assurée par M. Thierry Lorrain. Mme Nadia Jaafar est l'atsem des deux dernières classes citées.

La directrice informe que 3 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ont été affectés à la rentrée dans l'école pour apporter de l'aide à des 5 élèves bénéficiaires d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Une autre AESH a rejoint l'équipe au mois d'octobre.

b) Carte scolaire

La directrice donne à connaître la prévision des effectifs à la rentrée 2024 : 67 élèves (6 TPS, 21 PS, 20 MS, 20 GS).

Cette baisse des effectifs interroge sur le maintien de 6 classes à l'école maternelle Jean Morel.

La directrice demande à M. Oudot s'il est possible de connaître où sont scolarisés les élèves de PS qui n'ont pas effectué leur rentrée à l'école maternelle Jean Morel à la rentrée 2023, ainsi que les noms des familles des enfants notifiés sur les listes des naissances communiquées par le service des affaires scolaires. M. Oudot explique qu'en respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), ces informations ne sont pas communiquées aux écoles. Il dit se renseigner pour apporter une réponse à la demande de la directrice.

3- **Présentation du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), aide aux élèves en difficultés**

a) RASED

Une enseignante spécialisée Mme Christelle Taverdet et une psychologue de l'éducation nationale Mme Emilie Borrull-Humbert interviennent auprès des élèves de l'école maternelle Jean Morel. La directrice expose les démarches engagées pour que des élèves reçoivent l'aide du RASED.

L'accompagnement d'un élève, pendant le temps scolaire, fait suite à une demande écrite de son enseignant et/ou à une demande des parents de l'élève à la psychologue. Les familles la contactent par téléphone et laisse un message exprimant leur demande sur le répondeur.

Les parents sont associés à la mise en place de l'aide spécialisée organisée pour leur enfant ; ils sont informés par l'enseignant de la rédaction d'une fiche de demande d'aide.

Les demandes d'aide rééducative et/ou pédagogique sont opérées pour toutes difficultés rencontrées par les élèves (difficultés d'apprentissage, difficultés comportementales...) qui résistent aux adaptations proposées en classe.

b) Activités pédagogiques complémentaires (APC)

La directrice informe des finalités et de l'organisation du dispositif des APC : le soir de 16h25 à 17h25 ; les jours de prise en charge sont répartis sur l'année selon la disponibilité des enseignants à l'école, ils peuvent varier au cours de l'année.

L'organisation des APC à la maternelle permettent :

- l'apport d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, un accompagnement différencié adapté à leurs besoins ;

- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Les aides sont consacrées prioritairement au renforcement de la maîtrise de la langue orale et écrite, de la construction du nombre et la résolution de problèmes mathématiques.

Les APC ne relevant pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves, elles nécessitent l'accord des parents des élèves concernés.

4- **Présentation du périscolaire**

Mme Lucie Ferry informe que Nathalie quitte son poste en janvier 2024. Une nouvelle animatrice sera recrutée. La continuité du fonctionnement sera assurée.

L'information que l'espace famille ne fonctionne pas sur le téléphone est apportée.

5- **Règlement intérieur 2023/2024**

En début d'année scolaire, le règlement qui s'applique est celui de l'année scolaire précédente, et ceci jusqu'au premier conseil d'école de l'année scolaire en cours.

La directrice présente le règlement intérieur de l'école et expose les modifications apportées.

Le règlement intérieur est soumis au vote et est adopté à l'unanimité ??

6- **Hygiène, sécurité et travaux**

a) Hygiène

Le protocole sanitaire a été suspendu à l'École à compter du 14 février 2023 ([bulletin officiel du 16 février 2023](#)). Le nettoyage des surfaces les plus fréquemment touchées, les mesures d'aération et de lavage des mains sont respectés quotidiennement.

La directrice informe des dispositions prises pour fêter les anniversaires des élèves : les enseignants achètent les produits (gâteaux, fruits...) qui seront consommés afin d'assurer leur traçabilité. Les boissons peuvent être apportées par les parents. Les bonbons ne sont pas acceptés afin de respecter l'équité entre les enfants et préserver leur hygiène dentaire.

b) Sécurité

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est un document propre à chacune des écoles rédigé en fonction des risques majeurs pouvant être rencontrés. Il décrit la conduite à tenir face à ces risques et menaces d'origine naturelle (cyclone, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain, etc.), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité, etc.), intrusion de personnes malveillantes, attentats ou toute forme d'attaque armée, violences au sein ou aux abords de l'école ou de l'établissement. Chaque établissement doit organiser des exercices de type PPMS dont un au moins aura pour objet une alerte de type « attentat-intrusion ».

La directrice informe de la conduite des parents à tenir en cas de mise en œuvre du PPMS.

Depuis 2017, chaque année des exercices académiques attentat-intrusion ont été organisés à l'attention des élèves et des personnels des écoles et autres établissements scolaires. Cette année un exercice académique sur les risques majeurs devrait être organisé.

La directrice informe de l'actualité du plan Vigipirate et des mesures prises pour assurer les établissements scolaires.

Suite à l'attaque à caractère terroriste qui s'est produite au lycée Gambetta-Carnot à Arras le 13 octobre 2023, la Première ministre a décidé d'élever la posture Vigipirate au niveau « Urgence attentat » sur l'ensemble du territoire.

Les mesures qui doivent être observées :

- l'accueil des élèves est effectué par un adulte ;
- pas d'attroupement devant l'école ;
- un contrôle visuels des sacs, des objets présents dans les poussettes est opéré ;
- les familles peuvent entrer dans la cour de l'école, mais sont conviées à repartir rapidement ;
- les portes d'accès de l'école sont verrouillées après le départ des familles ;
- vérification de l'identité des personnes extérieures à l'école. A ce titre, la directrice demande à la municipalité que tout personnel municipal entrant dans l'école l'informe elle ou l'un des adjoints de leur présence, que tout personnel municipal non reconnu puisse justifier de son identité.

La directrice renseigne du nombre des exercices d'alerte incendie : trois exercices doivent être effectués au cours de l'année scolaire. Elle fait état du bon déroulement du premier ayant eu lieu en septembre (1'57). Elle rappelle l'absence de connexion entre le bâtiment A et le bâtiment B dans le déclenchement de l'alarme. La demande à la municipalité d'étudier et réaliser sa faisabilité est réitérée.

La directrice interroge M. Oudot sur le fonctionnement de l'alarme qui n'est pas toujours pas reliée à une entreprise de sécurité.

Elle questionne également M. Oudot sur le fait qu'une entreprise extérieure se voit confier les clés de l'école et le code de l'alarme. Elle émet le souhait que les atsem et elle-même soient averties par mail ou par téléphone de la venue d'intervenants extérieurs en dehors des temps d'enseignement.

La directrice donne la parole à Mme Esprit qui fait part d'un problème de sécurité des piétons aux abords de l'école aux heures des entrées et sorties.

La directrice réitère son interrogation sur la prise en charge des élèves qui prennent les transports scolaires après la classe l'après-midi. Elle souhaiterait savoir qui a la responsabilité des enfants entre l'heure de sortie à 16h25 et l'arrivée du bus.

c) Travaux

La directrice remercie la municipalité pour les travaux réalisés pendant les vacances scolaires et en ce début d'année : remplacement d'un chauffe-eau, coupe des branches d'arbres pour permettre une meilleure surveillance des élèves en récréation, lavage annuel des vitres et perçage de trous dans les lits en bois des élèves qui facilitent le nettoyage des sols réalisés par les atsem. Elle observe cependant que les vitres n'ont pas été soigneusement nettoyées et que des tasseaux qui supportent les planches qui recouvrent les trous dans les lits n'étaient pas correctement fixés. Des agents avertis ont effectué les réparations.

Elle remercie également la municipalité par la réfection de la peinture de la classe 1. Elle demande maintenant celle de la classe 6. Elle félicite la rapide prise en charge des quelques réparations qui doivent être réalisées à l'école. Elle souligne toutefois que la demande du nettoyage des excréments des pigeons dans les cours et sur un parking de l'école a nécessité une relance de sa part et que le travail réalisé n'a pas porté satisfaction immédiatement.

Une représentante des parents d'élèves remarque que l'élagage des arbres n'a pas encore été réalisé, avenue des Rêpes.

La directrice a constaté que des capteurs, des sondes ont été installés pendant les vacances scolaires d'automne. Elle réitère le souhait d'être informée des travaux réalisés au sein de l'école hors temps d'enseignement et temps scolaire. Elle propose la mise en place d'un cahier des entretiens et travaux réalisés à renseigner par les agents municipaux intervenant.

Des demandes complémentaires d'entretien, de réparation et d'aménagement sont énoncées :

- réparation de la porte d'entrée du bâtiment A ;
- réparation, entretien des installations et du matériel informatique (TBI) ;
- couverture des poteaux du préau pour éviter l'intrusion des pigeons, couverture du dessous du préau pour éviter que les pigeons viennent se percher sur les poutres. M. Oudot évoque l'installation d'un filet dans le courant de l'année civile 2024.
- fermeture du portail dans l'enceinte de l'école rue Lucienne Weil ;
- installation de panneaux en liège peint en blanc dans les couloirs de l'école pour permettre un affichage plus aisé des productions des élèves ;
- installation de coffres dans l'espace jardinage, armoires de rangement pour ranger les outils de jardinage et autres matériels de jeux d'eau ;
- dotation de clés de l'école supplémentaires ;
- fermeture des portes qui clos l'espace de confinement des élèves de TPS et PS (dortoir et tisanerie entre les classes 1 et 2, bâtiment B) ;
- achats, installations de meubles, d'équipement en lien avec l'octroi du matériel numérique commandé dans le cadre du projet « Notre école faisons-la ensemble » (NEFLE).

La directrice remercie M. Oudot pour la disponibilité de fonds « transports » pour permettre aux élèves de l'école d'accéder à une activité culturelle au cœur de Vesoul. Elle demande si cette offre est limitée à l'année civile en cours ou si les élèves peuvent en bénéficier dans le courant de l'année scolaire. M. Oudot conseille de prendre l'attache de Mme Samia Kalaa, responsable du service affaires scolaires pour connaître la réponse.

7- Bilan de la coopérative scolaire

Mme Ristorcelli présente le bilan de la coopérative scolaire OCCE.

8- Présentation du projet d'école

Un nouveau projet d'école se met en place pour 5 ans. Il fait suite à l'auto-évaluation de l'école d'avril / mai 2022 effectuée en appui sur des situations de référence du carnet de suivi, les tests RASED et les évaluations début CP.

Il est décliné en 4 axes, communs aux écoles du REP du secteur du collège Jacques Brel (Montmarin / Rêpes) :

axe 1 : les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement

axe 2 : le bien-être de l'élève, le climat scolaire

axe 3 : les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école

axe 4 : L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

La directrice expose des actions qui seront menées pour répondre aux ambitions de chacun des axes identifiés.

9- Projets, actions pédagogiques menés et envisagés

- Le prix des Incorruptibles.

A compter du mois d'octobre, Corinne Zouaoui (bibliothèque le Liseron) offre une fois par mois une animation aux élèves à l'école. Elle raconte une histoire de l'un des albums sélectionnés. Ces albums sont exploités par les enseignants dans les classes des élèves de moyenne et grande sections.

La première animation a eu lieu le 06 octobre 2023.

- Ecole et cinéma – GS.

- Projet d'un film d'animation Stop Motion en partenariat avec une réalisatrice, période 5 – GS.

- Le cou de la cigogne – GS.

- Cinéma de Noël, décembre 2023 - TPS / PS.

- Cinéma d'Asie, février 2024 – MS.

- Projet chants "les déplacements verts" avec l'école de musique - tous les élèves.

- Projet hygiène des dents, en partenariat avec des étudiants en santé - MS / GS.

- Cycle "aisance aquatique", période 5 - MS / GS.

- Projet jardinage.

Le conseil d'école remercie chaleureusement tous les partenaires de l'école, les intervenants qui permettent aux élèves d'accéder à des activités d'aisance aquatique, d'enrichir leur parcours culturel et leur parcours santé.

Un projet NEFLE « le numérique au service des apprentissages langagiers » a été construit en juin 2023. Mme Porte en est la coordonnatrice. Elle expose les objectifs et le contenu du projet.

Le prochain conseil d'école est programmé le lundi 11 mars.

Fait à Vesoul, le 06 novembre 2023

La directrice,
présidente du conseil d'école
Carole IVANCE-MARTIN

La secrétaire de séance
Sabrina PORTE